



OSISKO ANNONCE UN DIVIDENDE POUR LE PREMIER TRIMESTRE

Sixième dividende consécutif

(Montréal, le 17 février 2016) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR) (« Osisko » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer le dividende du premier trimestre 2016 de 0,04 \$ par action, payable le 15 avril 2016 aux actionnaires inscrits en date du 31 mars 2016. Ce versement de dividende est considéré comme un dividende déterminé, tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko a commenté : « Nous sommes très heureux d'annoncer un sixième dividende consécutif, confirmant ainsi l'engagement d'Osisko à retourner du capital à ses actionnaires. La qualité de nos actifs de calibre mondial continue de s'illustrer par notre redevance en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine Canadian Malartic, qui bénéficie de records annuels pour les onces produites et les tonnes usinées à la mine en 2015. La Société a également enregistré ses premiers revenus issus de sa redevance NSR sur la mine Éléonore de Goldcorp en décembre 2015. Nous envisageons une solide année 2016 grâce à la contribution de ces deux nouveaux producteurs aurifères québécois, et grâce à notre base d'actifs en croissance. »

Régime de réinvestissement des dividendes

Osisko souhaite aussi rappeler à ses actionnaires qu'elle a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes en septembre 2015 (le « régime »). Les actionnaires qui sont résidents du Canada peuvent adhérer au régime, lequel est applicable sur le dividende annoncé dans le présent communiqué, et payable le 15 avril 2016 aux actionnaires inscrits en date du 31 mars 2016. La participation au régime est facultative et n'affecte pas les dividendes versés en espèces aux actionnaires, à moins qu'ils ne choisissent de participer au régime. Les dividendes trimestriels seront uniquement versés lorsqu'ils seront déclarés par le conseil d'administration de la Société.

Le texte intégral du régime de même qu'un formulaire d'adhésion sont disponibles sur le site web de la Société à <http://osiskoqr.com/dividendes/prid/>. Les actionnaires devraient lire attentivement le texte intégral du régime avant de prendre toute décision concernant leur participation au régime.

Les actionnaires inscrits qui n'ont toujours pas adhéré et qui souhaitent participer au régime pour le dividende payable le 15 avril 2016 doivent faire parvenir le formulaire d'adhésion de Société de fiducie CST (l'« agent ») dûment complété avant 16 h, heure de Montréal, le mercredi 24 mars 2016. Dans le cadre du dividende à être payé le 15 avril 2016, le dividende qui sera versé aux participants du régime sera fait par le biais d'actions ordinaires nouvellement émises à un escompte de 3% au prix moyen du marché (au sens donné dans le régime).

Un actionnaire non inscrit qui souhaite adhérer au régime doit communiquer avec son conseiller financier, courtier en valeurs mobilières, courtier en placement, sa banque ou avec toute autre institution financière détenant ses actions ordinaires pour se renseigner sur la date limite d'inscription applicable et demander l'adhésion au régime. Pour plus d'information concernant l'adhésion ou d'autres demandes de renseignements, communiquez avec l'agent au 1-800-387-0825 (sans frais au Canada) ou par courriel à inquiries@canstockta.com.

Il est entendu que le fait que des dividendes soient investis aux termes du régime ne libère pas les participants de leur responsabilité quant aux impôts à payer sur ces montants. Les actionnaires devraient consulter leur conseiller en fiscalité pour obtenir de l'information sur les incidences fiscales en lien avec la participation au régime compte tenu des circonstances particulières.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance escalatoire de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. Osisko détient actuellement un prêt garanti de 10 millions \$ octroyé à Highland Copper, convertible en une redevance escalatoire de 3 % NSR sur le projet White Pine North, ainsi qu'une option d'acquérir une redevance sur l'argent de 100 % NSR sur toute la production future d'argent issue des projets White Pine North et Copperwood. La Société détient également une participation de 9,8 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs à l'égard d'Osisko qui ne comportent aucune garantie de performance. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Société à faire certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs incluent de l'information relative au fait que les conditions requises pour le paiement du dividende seront remplies et que ce dividende continuera d'être un « dividende déterminé », tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, notamment que la situation financière de la Société demeurera favorable. La Société considère les facteurs et hypothèses comme étant raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle met le lecteur en garde, à l'égard d'événements futurs dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, que ces facteurs et hypothèses pourraient se révéler inexacts puisqu'ils sont soumis à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, veuillez vous référer à la plus récente notice annuelle de la Société déposée sur SEDAR. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

John Burzynski
Vice-président principal, développement des affaires
Tel. (416) 363-8653
jburzynski@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tel. (514) 940-0670
jdelaPlante@osiskogr.com